l'info municipale MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Édition du 15 juin 1993

Vol.1, no.1

PREMIÈRE ÉDITION

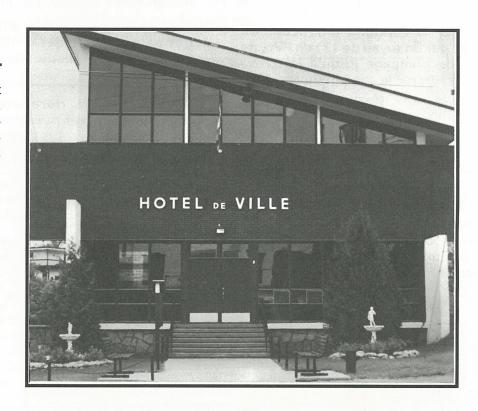
L'hôtel de ville, ce n'est pas uniquement un édifice. Il représente aussi l'ensemble des élus, des administrateurs et des fonctionnaires qui travaillent pour vous. Nous croyons tous qu'il est important de vous faire savoir ce que nous y faisons.

L'Info municipale a été pensé à cet effet. Il se veut un nouvel outil de communication qu'utilisera la Municipalité pour vous informer sur ce qui se passe à votre hôtel de ville, dans votre municipalité.

Selon les besoins, vous retrouverez, dans certaines éditions, plusieurs sujets dif-

férents. Dans d'autres, comme c'est le cas de cette première édition, nous n'aborderons qu'un seul sujet mais de façon plus détaillée.

Nous traiterons, ici, des travaux d'asphaltage de diverses rues. Nous décrirons brièvement les travaux prévus et nous vous informerons sur le financement de tels travaux. Pour terminer, nous aborderons les modalités d'ententes possibles, avec les propriétaires concernés, pour des travaux complémentaires.



ASPHALTAGE DES RUES

Suite aux récents travaux d'égout (l'aqueduc étant déjà installé) la Municipalité peut procéder au pavage des rues qui ne l'étaient pas encore. Les travaux ainsi envisagés sont le pavage, sur une largeur de huit mètres (26 pi.), incluant la préparation des surfaces, des rues de la Montagne, Pagé, Belle-Pente, Orban, David, Alarie, Brassard et Charles. Ces travaux totaliseront tout près de 15 000 m² (161 500 pi²) de béton bitumineux.

Nous n'incluons pas dans ces travaux le pavage des entrées privées ni le pavage de la distance entre le pavage de la rue et les entrées privées. De tels travaux seront à la charge de chaque propriétaire. Nous expliquerons, plus loin, que des ententes peuvent être prises avec les propriétaires concernés pour faire exécuter ces travaux en même temps.

l'info municipale

FINANCEMENT

Vous le savez peut-être, la Municipalité a accumulé, au cours des dernières années, un surplus budgétaire.

Il est toutefois déjà prévu que ce surplus servira à:

- ♦ changer la conduite d'aqueduc en fonte de 8" par un tuyau de 12" en PVC, de la station de pompage jusqu'à la scierie Bergeron & Fils, sur le chemin du Moulin,
- ◆ acheter un camion pour le déneigement des rues du village, en remplacement du camion qui a plus de dix (10) années d'usure,
- ◆ créer un fonds de roulement avec le solde, ce qui nous permettra de gérer plus efficacement les recettes et déboursés.

Considérant la situation actuelle, il a été décidé de procéder au financement de ces travaux par un règlement d'emprunt qui sera amorti sur 20 ans.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

D'après un premier estimé, le coût des travaux s'élèverait à 176 155\$, montant qui serait emprunté et amorti sur 20 ans. À un taux d'intérêt de 9% cela représenterait, pour la Municipalité, des remboursements en capital et intérêt de 19 297,16\$ par année.

Ce type de travaux étant traditionnellement chargés à l'ensemble des contribuables, il en sera de même cette fois-ci, et ce, pour la dernière fois.

Le conseil, dorénavant, appliquera la politique «d'utilisateur-payeur». Ainsi, selon le cas, la Municipalité aura recours à des règlements de secteur ou à la facturation directe à l'utilisateur (particulier, promoteur, organisme, etc.) qui aura recours à des services municipaux. Ceci aura pour effet à long terme de réduire le taux général de taxation.

Ce remboursement annuel sera chargé sur les comptes de taxes au taux de 2,3 cents du 100,00\$ d'évaluation. Pour vous donner une idée de ce qu'il vous en

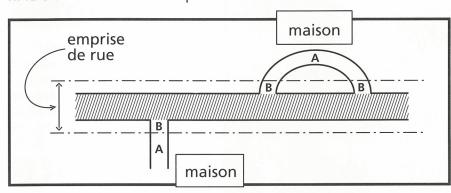
coûtera concrètement vous pouvez consulter le tableau suivant:

Valeur de votre propriété	Taxes à payer annuellement
50 000\$	11,50\$
55 000	12,65
60 000	13,80
65 000	14,95
70 000	16,10
75 000	17,25
80 000	18,40
85 000	19,55
90 000	20,70
95 000	21,85
100 000	23,00
125 000	28,75
150 000	34,50
175 000	40,25
200 000	46,00
225 000	51,75
250 000	57,50
275 000	63,25

Nous vous invitons, en outre, à consulter L'Information du Nord dans les prochaines semaines pour prendre connaissance des avis publics concernant les procédures d'adoption de ce règlement d'emprunt.

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES FACULTATIFS

Comme mentionné précédemment, le pavage prévu et défrayé par l'ensemble de la population sera de 8 mètres de large sur les rues de la Montagne, Pagé, Belle-Pente, Orban, Alarie, David, Charles et Brassard. Ce qui ne comprendra pas les entrées privées ni la distance entre la rue pavée et votre entrée.



Pavage 8m de large (Règlement d'emprunt)

limite de propriété

entrée privée (aux frais du propriétaire)

B accès (aux frais du propriétaire)

Pour les propriétaires des résidences situées sur ces rues, si vous êtes intéressé à ce que votre entrée (portion A) et/ou l'accès (portion B) soient pavés, à vos frais, par la Municipalité, veuillez nous retourner le coupon ci-joint, au plus tard le 20 août 1993.

Monsieur Pierre Lacasse, inspecteur municipal, ira, par la suite, vous rencontrer pour déterminer l'emplacement du pavage supplémentaire, la quantité d'asphalte nécessaire ainsi que le coût approximatif qui vous sera chargé.

Ceci nous permettra, par la suite, de finaliser le cahier de charge en indiquant, de façon plus précise, la quantité de béton bitumineux requise.

>%-

COUPON À RETOURNER

Je suis propriétaire d'une bâtisse ou d'un terrain sur la rue de la Montagne, Pagé, Belle-Pente, Orban, David, Alarie, Brassard ou Charles.

Je désire rencontrer monsieur Pierre Lacasse, inspecteur municipal, concernant le pavage de mon entrée privée et/ou de l'accès pour en déterminer l'emplacement, la quantité de béton nécessaire ainsi que le coût approximatif. Signature

Nom et prénom

Adresse

Téléphone (résidence et travail)



CONCLUSION

Nous avons voulu que ces informations soient aussi complètes et aussi utiles que possible. Si vous avez besoin de plus de précision, il va sans dire que vous pouvez contacter le personnel de l'hôtel de ville qui se fera un plaisir de compléter ces informations.

Nous espérons que ce premier numéro de L'Info municipale vous a plu et vous a, surtout, renseigné.

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

1, rue du Pont, C.P. 390 Labelle (Québec) J0T 1H0 Téléphone: (819) 686-2144

Téléphone: (819) 686-

Pierre Delage

Rédaction Christiane Cholette

Conception graphique Concept graphique Lisane